

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CA COMMUNE - EXERCICE 2014

Date de transmission de l'acte : 01/06/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 01/06/2015

Numéro de l'acte : DEL20150501 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301125-20150512-DEL20150501-BF

Date de décision : 12/05/2015

Acte transmis par : Isabelle TUDELA-DELMASTRO

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 05 - 01

Séance du 12 mai 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille quinze, le douze mai,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Andrée SAMAT, Premier Adjoint.

OBJET :

Etaient présents :

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**COMPTE
ADMINISTRATIF**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTALUI, GIULIANO, GUEGUEN, SAOUT, SERRE, VALENTIN

EXERCICE 2014

Etaient représentés :

COMMUNE

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Dominique OLIVIER (procuration à Monsieur Philippe SERRE), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Antoine BAGNO)

<<<◇>>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE, Secrétaire de séance.

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget de la Commune - exercice 2014.

Dans le respect des dispositions de l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 30 avril 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

25 Voix POUR

7 CONTRE

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE, Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART))

(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)

(Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à Monsieur Philippe SERRE), Monsieur Philippe SERRE)

Le Compte Administratif de la Commune – Exercice 2014 – arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	17 262 657,99
Recettes	22 598 534,10
Excédent	5 335 876,11

Section d'Investissement

Dépenses	7 178 781,54
Recettes	4 124 136,79
Déficit	- 3 054 644,75

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Premier Adjoint

Andrée SAMAT

